



POINT FORT

Une révision qui change la donne!

focus 8/19
décembre



Marc Steiner
avocat, juge du Tribunal
administratif fédéral*

Le 15 novembre 2019, lors d'une séance extraordinaire à Berne, les cantons ont approuvé à l'unanimité la révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Cette décision est à marquer d'une pierre blanche dans le projet de réforme du droit des marchés publics. En effet, l'AIMP reprend largement l'orientation générale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 21 juin 2019 et va donc dans le sens des efforts d'harmonisation. Ce résultat, fruit de longues années de travail de toutes les parties prenantes, est réjouissant. Félicitations!

Depuis le milieu des années 90, le droit des marchés publics est devenu – pour dire les choses très simplement – un instrument d'ouverture du marché. Les enjeux sont l'ouverture du marché, la concurrence et l'argent ou plus exactement la baisse des dépenses des pouvoirs publics. Malheureusement, la législation avait généré un système d'incitations pour les acheteuses et acheteurs qui renforçait la conviction selon laquelle la voie de la facilité ne signifie pas prendre en compte l'offre comportant le meilleur rapport qualité / prix, mais prendre en compte l'offre la moins chère. On était d'avis que c'est ce qui était le plus simple à expliquer aux supérieurs, aux politiciennes et aux juges. Cette

culture de la passation des marchés publics a de plus en plus irrité les associations économiques représentant les intérêts des fournisseurs et notamment de constructionsuisse, car elle se traduisait par une guerre des prix perçue comme trop brutale.

Cela explique à son tour le résultat de la forme de la passation des marchés publics: le droit des marchés publics est encore un instrument d'ouverture des marchés, mais il contient en même temps un engagement sans équivoque en faveur de la concurrence sur la qualité. Le marché doit être adjugé à l'offre la plus avantageuse. La nouvelle législation inscrit dans le même but de la loi le développement durable, avec ses aspects écologiques et sociaux et l'économicité de l'utilisation des deniers publics. La révision totale du droit des marchés publics n'est donc pas seulement une harmonisation, mais un véritable changement de paradigme qui encourage l'innovation! Cela signifie bien entendu également qu'il sera à l'avenir possible de tirer parti des marges d'appréciation avec plus de courage et de professionnalisme. Un changement de la culture de passation des marchés publics est nécessaire. Celui-ci ne pourra se faire qu'au prix de certains efforts, mais il y a ici beaucoup à gagner. Retrouvons-nous les manches!

* Ce texte est l'expression de l'opinion personnelle de son auteur.

Chère lectrice, cher lecteur,

Plutôt bon que bon marché: pour une décision d'adjudication de marché de pouvoirs publics, le critère d'adjudication ne sera à l'avenir plus le prix, mais «l'offre la plus avantageuse». Des critères tels que l'adéquation ou le caractère durable de l'offre doivent aussi être pris en compte pour l'adjudication. La révision des bases juridiques du droit des marchés publics introduit ainsi un changement de paradigme dans le sens d'un accroissement de la concurrence pour la qualité. Le juge du Tribunal administratif fédéral Marc Steiner constate dans cette édition de «focus» qu'un changement de culture de passation des marchés publics est nécessaire. Les appels d'offres des villes et des communes doivent s'aligner sur l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) approuvé en novembre. Celui-ci comporte des nouveautés importantes et, aspect non négligeable, une harmonisation avec le droit fédéral.

Nous vous souhaitons bonne lecture!

Sommaire

| | |
|---------------------------------------|---|
| Point fort | 1 |
| Interview | 2 |
| Le thème | 3 |
| Session et procédures de consultation | 4 |
| L'UVS dans la ligne de mire | 5 |
| Agenda | 6 |

INTERVIEW

«Les pouvoirs publics doivent donner le bon exemple»



Michael Künzle
Maire de Winterthur

Michael Künzle est depuis 2012 maire de Winterthur et en cette qualité chef du Département des affaires culturelles et des services. Ce politicien du PDC a auparavant été procureur pour le canton de Zurich, conseiller municipal et chef du Département de la sécurité et de l'environnement. Considérant comme sa mission personnelle la prospérité de la ville de Winterthur, il s'implique sans réserve dans la création d'emplois. Il s'engage en faveur de Winterthur comme ville de culture et de formation et a fondé l'association House of Winterthur, qui s'emploie à faire le marketing de la ville et de la région de Winterthur. Michael Künzle a 54 ans, est marié et père de quatre enfants.

Quel est l'élément déterminant dans les passations de marchés publics à la Ville de Winterthur: le prix offert ou la qualité?

Cela dépend de l'objet du marché. En ce qui concerne les contrats de services, nous veillons particulièrement à avoir une qualité adéquate, et le prix ne joue parfois qu'un rôle de second plan. Depuis cette année, les services adjudicateurs municipaux sont tenus de respecter la directive «Durabilité des marchés publics». Celle-ci exige que le produit ait été fabriqué dans des conditions équitables. Les services adjudicateurs doivent demander au fournisseur une preuve indépendante, une autodéclaration du fournisseur étant dans ces cas insuffisante.

Cette directive a un caractère exemplaire. Qu'est-ce qui a été décisif pour son approbation?

Nous sommes convaincus que dans ce genre de cas, les pouvoirs publics doivent donner le bon exemple. Par ailleurs, diverses interventions politiques ont montré qu'il est important que la Ville de Winterthur s'engage à cet égard. De nos jours, il ne semble tout simplement plus acceptable d'acheter avec les fonds publics des produits fabriqués dans des conditions douteuses.

Comment la Ville contrôle-t-elle que seuls soient achetés des produits et services équitables?

Nous demandons aux fournisseurs des informations sur le lieu de production du produit ainsi que les preuves correspondantes, à savoir des labels, audits ou preuves équivalentes. Pour les gros contrats, qui doivent être approuvés par le conseil municipal, le service municipal des marchés publics est invité à présenter un co-rapport. Il vérifie que la preuve a bien été exigée et fournie. Mais il n'est pas toujours très facile de savoir si les documents présentés répondent effectivement aux exigences. Nous continuons néanmoins à appliquer notre directive et à exiger la fourniture d'une preuve indépendante, car nous sommes convaincus que cela lance un signal fort en direction des fournisseurs.

Il arrive régulièrement que les marchés publics fassent la une des journaux dans le contexte d'affaires de corruption. Comment Winterthur prévient-elle le favoritisme?

Nous avons à cet effet pris différentes mesures. Ainsi, notre nouveau statut du personnel prescrit que les employés n'ont pas le droit d'accepter de cadeaux, invitations ni autres avantages liés à leur qualité d'employé de la Ville ni les promesses de tels avantages. Le cours «Introduction au soumissionnement», qui a lieu une fois par an, sensibilise les participantes et participants à ce thème. La Ville de Winterthur possède par ailleurs depuis 2003 son registre des marchés publics, dans lequel doivent être consignés tous les achats

de plus de 50 000 francs. Cet instrument sert entre autres à sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs aux directives relatives au soumissionnement.

À quoi ressemblera la ville dans 20 ans?

«Winterthur 2040». C'est ainsi que s'intitule le projet par lequel Winterthur, ville en pleine croissance, planifie son avenir. Un rapport de synthèse publié cet été sur le développement territorial de la ville a dans ce contexte fourni de premières conclusions très intéressantes. Ainsi, au cours des 20 années à venir, la ville renforcera son profil urbain dans la zone centrale allant de Töss à Oberwinterthur – nous parlons dans ce contexte couramment d'épine dorsale urbaine –, sans pour autant négliger ses quartiers. Winterthur deviendra en outre encore plus verte, une ville-jardin du futur comportant toute une palette d'espaces verts et ouverts. L'aménagement de l'infrastructure de transport vers le rail et la route nationale améliorera notre qualité de vie dans le centre. En 2040, nous aurons à Winterthur beaucoup plus de sites pour le travail du futur – et beaucoup plus de bâtiments scolaires. Nous nous attachons à développer notre propre «culture de la production de savoir», pour ainsi renforcer notre position de ville de formation et être encore mieux adaptés au changement climatique. Vous le voyez: dans 20 ans, Winterthur sera encore une ville dans laquelle il fait bon habiter, travailler ou séjourner comme invité.

T H È M E

Répercussions de l'harmonisation du droit des marchés publics sur les villes

En novembre, les cantons ont approuvé la révision totale de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Les différents cantons s'emploient à présent à lancer la procédure d'adhésion dans leur canton. Les premières adhésions sont attendues pour fin 2020. L'harmonisation du droit des marchés publics entraîne aussi des changements pour les villes et les communes.



Regina Füeg, Secrétaire générale suppléante, Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)

En 2012, la Confédération et les cantons ont décidé d'harmoniser le contenu des bases juridiques du droit des marchés publics suivant une démarche aussi parallèle que possible. En outre, les cantons se sont donné pour objectif d'intégrer les dispositions d'application dans l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), afin de réaliser ainsi une harmonisation entre la Confédération et les cantons ainsi qu'entre les différents cantons.

Les travaux, considérables et complexes, ont pu être achevés cette année. En juin 2019, le Parlement fédéral a approuvé la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). L'adoption de la révision de l'AIMP par les cantons a eu lieu en novembre 2019.

«L'intégration des dispositions d'application dans l'AIMP permettra d'obtenir une harmonisation entre la Confédération et les cantons ainsi qu'entre les différents cantons.»

Que signifie la révision de l'AIMP pour les villes et les communes?

Disons-le d'emblée: les changements apportés aux dispositions existantes sont fort peu nombreux. S'y ajoutent dans la révision de l'AIMP des précisions et des nouveautés qui seront applicables aux cantons, aux villes et aux communes. L'article 41 peut certainement être considéré comme l'une des principales modifications: le marché est désormais adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse (auparavant «économiquement la plus avantageuse»). Cette disposition vise à introduire un changement de paradigme et à donner la priorité à la concurrence pour

«Le marché est désormais adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse. Cette disposition vise à introduire un changement de paradigme et à donner la priorité à la concurrence pour la qualité.»

la qualité. Les autres nouveautés importantes sont: la délégation de tâches publiques et l'octroi de concessions comme marché public (art. 9), la prévention de la corruption (art. 11), la possibilité d'utiliser des instruments flexibles tels que les enchères électroniques (art. 23), le dialogue (art. 24) et les contrats-cadres (art. 25). Autre nouveauté: le développement durable peut désormais être retenu comme critère d'adjudication (art. 29). L'interruption de la procédure d'adjudication doit être publiée (art. 48). Par ailleurs, les motifs d'exclusion (art. 44) et les sanctions (art. 45) sont règlementés systématiquement. Enfin, les publications doivent impérativement se faire sur simap (art. 48), et le délai de recours est désormais de 20 jours (art. 56).

L'AIMP sera à l'avenir articulé de manière à rendre compte du processus d'adjudication du marché, à savoir partant de la procédure d'adjudication, des conditions d'adjudication, du déroulement de la procédure d'adjudication et jusqu'aux délais et publications. La Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a mis en ligne sur son [site web](#) un message-type sur la révision de l'AIMP qui explique les différents articles. Le message-type est disponible en allemand, français et italien. Le site web propose aussi une synoptique qui compare le nouvel AIMP avec l'ancien.

Feu vert pour les processus de ratification dans les cantons

L'approbation de la révision de l'AIMP marque aussi le coup de départ des proces-

sus de ratification qui suivront dans les cantons. L'organisation de la procédure d'adhésion des différents cantons sera déterminée de manière autonome par chaque canton. La révision de l'AIMP entrera en vigueur dès que deux cantons y auront adhéré. Dans l'idéal, cette entrée en vigueur aura lieu en même temps que l'entrée en vigueur de la LMP, début 2021. Pour que les responsables des marchés publics puissent se préparer aux modifications, il est prévu de mettre à disposition pour 2020 un e-reader qui informera ses utilisateurs des modifications, précisions et nouveautés apportées à la législation. À cet égard aussi, les cantons et la Confédération travailleront main dans la main.

Spécialiste des marchés publics avec brevet fédéral

Les nouveautés du droit des marchés publics ne se limitent toutefois pas aux bases juridiques. Les trois échelons de l'État coopèrent également sur le plan de la formation. La Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes veulent permettre l'acquisition des connaissances spécifiques pour la gestion des marchés publics et de professionnaliser ce domaine professionnel. Il a à cet effet été créé un Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics (IAöB), qui prévoit d'instaurer un examen fédéral¹⁾ pour spécialistes des marchés publics de tous les échelons de l'État²⁾. Le premier examen fédéral devrait avoir lieu en 2021. Diverses institutions sont en train de mettre au point des offres de cours pour être accréditées comme prestataires de formation. Les premiers modules et cours de préparation devraient pouvoir être proposés à partir de 2020.

«La Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes veulent permettre l'acquisition des connaissances spécifiques pour la gestion des marchés publics et de professionnaliser ce domaine professionnel.»

¹⁾ Des informations complémentaires sont consultables à l'adresse www.iaob.ch.

²⁾ L'Union des villes suisses est elle aussi membre de l'IAöB.

POLITIQUE

Retour sur la session d'hiver

L'Union des villes suisses jette un regard rétrospectif sur la 51^e législature. La révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile est actée, et les cantons et communes continueront à recevoir un soutien financier pour la protection contre le bruit routier. Sans surprise, le Conseil national a refusé d'entrer en matière sur la 2^e étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2).

Rente transitoire pour les chômeurs âgés

Le Conseil fédéral entend améliorer la situation des chômeurs âgés en fin de droit et instaurer une rente transitoire pour les plus de 60 ans. L'Union des villes suisses a soutenu ce projet lors de la consultation, car cette nouvelle rente de soutien soulagerait financièrement légèrement les villes et communes en matière d'aide sociale et en ce qui concerne les prestations complémentaires. Le projet s'est toutefois trouvé dans une situation difficile au Conseil des États qui a décidé des modifications profondes. Il a approuvé une proposition selon laquelle la prestation transitoire ne sera versée que jusqu'à la retraite anticipée et non jusqu'à la date régulière du départ à la retraite. L'Union des villes suisses est sceptique quant à ces modifications, car l'effet de décharge souhaité en matière d'aide sociale et de prestations complémentaires serait probablement considérablement réduit.

Échec de la LAT 2 au Conseil national

La deuxième étape de la révision partielle de la LAT a notamment pour but de développer les dispositions applicables à la construction hors des zones à bâtir. La Commission de l'environnement du Conseil national a proposé de ne pas entrer en matière sur ce projet. Elle reconnaît qu'il y a urgence à agir, mais le projet n'est à son avis pas de nature à résoudre «proprement» le problème. Il n'est donc pas vraiment étonnant que le Conseil national ait décidé de ne pas entrer en matière. Si ce dernier est suivi par le Conseil des États ou que le Conseil national persiste dans son refus, l'objet sera définitivement retiré. L'Union des villes suisses espère que le Conseil des États prenne en main la révision.

Financement des soins de longue durée

La répartition des coûts des traitements ambulatoires et stationnaires entre les caisses-maladie et les cantons doit être revue, et une clé uniforme de financement doit être instaurée pour ces deux domaines. Les cantons ne veulent approuver cette réforme que si les coûts des soins de longue durée sont eux aussi pris en compte. L'Union des villes suisses approuve cette position, car l'échelon communal souffre lui aussi de la charge que représentent les frais de soins. Une motion de la Commission de la santé publique se proposait de charger le Conseil fédéral d'intégrer à

l'issue d'un certain délai les soins de longue durée dans le financement unifié. Le Conseil national a toutefois refusé cela, ne voulant pas étendre davantage la réforme. L'Union des villes suisses souhaite que le Conseil des États se penche une nouvelle fois sur la question.

Oui à la protection contre le bruit routier

La Confédération doit continuer à protéger la population contre le bruit routier et à soutenir financièrement les cantons et les communes. À l'instar du Conseil des États, le Conseil national s'est déclaré favorable à ce que les conventions-programmes correspondantes soient poursuivies, et il a adopté une motion dans ce sens. Le soutien financier doit être du même ordre de grandeur que pour les trois périodes de programme passées.

Élimination des divergences pour la LPPCI

Le Conseil national et le Conseil des États ont éliminé leurs dernières divergences quant à la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile LPPCI. Le Conseil des États a accepté les propositions du Conseil national, selon lesquelles les fonds résultants de la taxe d'exemption de l'obligation de servir ne peuvent être utilisés que pour la rénovation d'abris. Le Conseil des États voulait à l'origine utiliser ces fonds pour l'ensemble des frais consécutifs à l'édification d'abris privés.

Procédures de consultation

Projet de service national des adresses

L'UVS juge le projet de mettre en place un service national des adresses comme fondamentalement utile et nécessaire. Toutefois, les avis divergent quant à la mise en œuvre concrète de ce projet sous la forme de la loi fédérale. Les villes qui la soutiennent insistent sur le fait qu'un service national des adresses représente pour les autorités un atout de taille de nature à réduire le travail nécessaire à la recherche d'adresses et de domiciles, faciliter la comparaison des données sur les adresses à l'échelle nationale et l'efficacité et réduire les coûts. D'autres villes saluent le principe de la création d'une base de données nationale des adresses, mais rejettent la proposition actuelle. Selon elles, il faudrait

pour préserver le gain d'efficacité avoir un service des adresses qui indique les adresses en temps réel.

Des fonds pour l'encouragement précoce

La Commission de l'éducation du Conseil national souhaite donner de nouvelles impulsions à la politique de la petite enfance. Il est prévu que la Confédération puisse accorder aux cantons des aides financières sur plusieurs années d'un montant total de 300 000 francs. Cet argent servira à élaborer des stratégies et des trains de mesures. Au total, 8,45 mio. de francs seront débloqués. L'UVS se félicite de la mise à disposition de ces fonds, mais attire l'attention sur le fait qu'en comparaison des dépenses régulières annuelles des villes, ceux-ci sont plutôt modestes.

Soulagement des finances fédérales

Dans le cadre d'une vérification des tâches, le Conseil fédéral a décidé de mesures destinées à soulager le budget, dont certaines exigent des modifications de la législation. Du point de vue des villes, le nouveau règlement du financement de la collecte de géoinformations est particulièrement pertinent. La mensuration officielle est une tâche transversale de la Confédération, des cantons et des communes. Pour l'UVS, il est indispensable que le montant total des contributions versées par la Confédération à la mensuration officielle et au cadastre RDPPF reste au moins au niveau actuel.

ACTUALITES

L'UVS dans la ligne de mire

Consignes de vote sur les objets soumis à la votation fédérale le 9 février 2020

Pour la votation fédérale du 9 février 2020, le comité de l'Union des villes suisses recommande le «oui» sur l'extension de l'interdiction de discrimination en raison de l'orientation sexuelle. La cohabitation urbaine repose pour une part essentielle sur la tolérance et sur une attitude respectueuse vis-à-vis des personnes ayant des modes de vie différents. L'Union des villes suisses soutient donc le renforcement de la protection pour les personnes lesbiennes, gays et bisexuelles contre les propos méprisants et discriminatoires.

Pour de nombreuses villes et communes urbaines, la politique du logement est un sujet important. Dans de nombreuses zones urbaines, les logements abordables restent un problème pressant. Dans ce contexte, le comité de l'Union des villes suisses éprouve une grande sympathie pour le renforcement de la construction de logements d'utilité publique. En même temps, il constate que la situation sur le marché des logements et les besoins des villes et communes urbaines se présentent sous des jours très différents. Le comité a donc opté pour la liberté de vote sur l'initiative «Davantage de logements abordables» et recommande à ses membres de s'exprimer sur ce projet en fonction de la manière dont il les concerne.

www.uniondesvilles.ch

Une expérience précieuse des villes au nouveau Parlement fédéral

De la mairie au Palais fédéral: le nouveau Parlement fédéral accueille dans ses rangs 16 membres des exécutifs municipaux en fonction venant de villes membres de l'Union des villes suisses. Comme une évaluation de l'Union des villes suisses le montre, cela représente le même nombre que voici quatre ans. Le nouveau Parlement compte en outre 16 membres des exécutifs communaux issus de communes non affiliées à l'Union des villes suisses. Ce nombre est lui aussi resté stable. De même, 16 parlementaires combinent leur mandat national avec celui d'un parlement municipal. L'expérience montre que le nombre de ces doubles mandats diminue au cours de

la législature, car les politiciennes et politiciens en question se concentrent en général sur l'échelon national. Il leur reste de précieuses expériences tirées de la politique municipale – y compris sous la coupole du Palais fédéral.

Des idées pour le bénévolat dans les villes et les communes

Cette année, la conférence annuelle du Réseau Bénévolat, qui a eu lieu à Bienne, a été consacrée à la collaboration entre autorités, organismes et associations de bénévoles. Markus Freitag, professeur à l'Université de Berne, a expliqué que les institutions politiques, partis et collectivités partent aujourd'hui parfois trop du principe que leur appel à participer au dialogue politique sera effectivement entendu. Notamment les jeunes ont expliqué à plusieurs reprises dans des enquêtes qu'ils seraient tout à fait prêts à s'engager politiquement, mais n'avaient pas encore été directement invités à le faire. Daniel Rossellat, président du Paléo Festival et syndic de Nyon, a déclaré que chaque organisme travaillant avec des bénévoles devait mettre en place une culture d'organisation congruente. À son avis, les systèmes comportant différents «privileges» en fonction de la tâche ne sont pas utiles au sein des organismes de bénévoles. La conférence était organisée par l'Union des villes suisses et l'Association des Communes Suisses.

www.reseaubenevolat.ch

Suisse Public 2020: des solutions intelligentes pour les villes et les communes

La prochaine édition de Suisse Public, rendez-vous important des professionnels et des responsables des marchés publics des entreprises publiques et des grandes entreprises, aura lieu du 9 au 12 juin 2020 à Berne. Ce salon se consacre entre autres au sujet de la smart city. Avec son nouveau format «Suisse Public SMART» le salon présentera des solutions intelligentes pour les administrations, concrètement et dans l'optique de la pratique. Le salon abordera ainsi le thème de «l'eau comme ressource du futur».

www.suissepublic.ch

Brèves

Toolkit du projet trinational MARGE

Dans le cadre du projet trinational MARGE, des échanges entre spécialistes ont eu lieu dans et sur neuf quartiers (pour certains) défavorisés d'Alsace, du sud du pays de Bade et du nord-ouest de la Suisse. L'un des principaux produits de MARGE est la boîte à outils contenant une collection des méthodes et projets innovants mis au point dans les quartiers concernés. La boîte à outils est disponible au-delà de la fin du projet.

www.marge-trinational.eu

Congrès international à Innsbruck

Dix ans avant la date ciblée par les Objectifs de développement durable de l'ONU, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) lance les invitations à son congrès placé sous la devise «Action locale. Mouvement global. Les Objectifs de développement durable au quotidien». Le congrès se tiendra du 6 au 8 mai 2020 à Innsbruck. On y attend plus de 1000 participantes et participants.

www.cemr2020.at

Conférence sur le jeu «Villes jouables»

Dans les espaces publics urbains, le jeu fait rarement l'objet d'une promotion active et est encore plus rarement intégré dans l'urbanisme. Toutefois, le jeu offre de multiples méthodes et possibilités d'appropriation pour améliorer les villes. La conférence ludique «Villes jouables» de Pro Juventute invite à une réflexion ludique sur le jeu, sur l'être humain comme être ludique et sur la ville comme espace de vie.

www.projuventute.ch

On recherche des lectrices et lecteurs

Pour la 3^e fois, l'Institut suisse Jeunesse et Médias organise le 27 mai 2020 une Journée suisse de la lecture à voix haute. Son objectif est de parvenir à attirer l'attention du grand public sur l'importance de la lecture à voix haute. Elle est un moyen efficace d'améliorer les chances d'accès à la formation ou d'enrichir son vocabulaire. Les actions de lecture pourront être enregistrées à partir de février 2020 sur le site web.

www.journee-de-la-lecture.ch

Agenda

Union des villes suisses UVS

- 9-12 juin 2020** **SuissePublic** à Berne
Informations: www.suissepublic.ch
- 27/28 août 2020** **Journée des villes 2020** à Thoun
Informations: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch
- 26/27 août 2021** **Journée des villes 2021**
Informations: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch

Sections de l'Union des villes suisses

- 16 mars 2020** **Colloque de la Conférence des villes pour la mobilité** à Berne
Informations: Paul Schneeberger, téléphone 031 356 32 32, info@skm-cvm.ch
- 31 mars 2020** **Séminaire de printemps du Réseau Quartiers Vivants** à Berne
Informations: Dominic Blumenthal, téléphone 031 356 32 32, netzwerk@lebendige-quartiere.ch

Divers

- 16/17 janvier 2020** **14^e Congrès suisse de l'électricité** à Berne
Informations: www.stromkongress.ch
- 17 janvier 2020** **«Le principe de transparence au sein de l'administration publique: quel degré de transparence est-il possible et nécessaire ?»** à Fribourg
Informations: www.unifr.ch
- 18/19 mars 2020** **SmartSuisse - Des solutions intelligentes pour un développement durable des villes** à Bâle (Patronage: UVS)
Informations: www.smartsuisse.com
- 13-26 avril 2020** **Energissima - Forum pour les représentants des communes et les députés** à Bulle
Informations: www.energissima.ch
- 15/16 mai 2020** **Conférence du jeu «Ville jouable» 2020** à Berne
Informations: petra.stocker@projuventute.ch

Impressum

Éditeur: Union des villes suisses UVS, Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Rédaction: Marius Beerli, Barbara Brechbühl, Karin Christen, Julia Imfeld, Lynn Moser, Carol Mauerhofer, Maja Münstermann, Paul Schneeberger, Martin Tschirren;
traduction: proverb; Photos: Rolf Siegenthaler; page 1: mäd; page 2: mäd; page 3: mäd.
Téléphone: 031 356 32 32, www.uniondesvilles.ch
Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch